



Jugement aux affaires familiales

Par **nonold**, le **19/04/2014** à **14:22**

bonjour, je viens de recevoir jugement aux affaires familiales mon ex compagne lors de notre première audience avait évoqué des maltraitances sur notre fille afin d'obtenir une garde exclusive, une enquête sociale a donc été ordonnée. Cette enquête a clairement démenti ces allégations et a prouvé que madame avait inventé tout ça malgré tout je me retrouve à payer la moitié de l'enquête sociale je n'ai pas d'aide juridictionnelle mon ex ne paiera pas sa part car elle a l'aide juridictionnelle. Franchement je ne comprend pas cette décision, de plus madame ne m'a pas laissé ma fille pendant plusieurs mois j'ai déposé 13 plaintes la juge a dit à madame que ce n'était pas bien mais a expliqué tout ça par une relation fusionnelle mère/fille. Bref les JAF sont pour les mères. Que puis-je faire dois-je faire appel? Madame déménage j'avais demandé un élargissement de mes DVH refusé madame vit trop loin....